



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Accra le, 18/11/2024

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE/ INVITATION TO THE ORDINARY GENERAL ASSEMBLY

Conformément aux dispositions des statuts de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra, le Bureau Exécutif vous invite à une Assemblée générale ordinaire, / *In accordance with the statutes of the Parents' Association of Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra, the Board of Directors invites you to an Ordinary General Assembly,*

LUNDI 09 DECEMBRE 2024/ MONDAY 09 DECEMBER 2024

HEURE/ TIME : 18:00

EN PRESENTIEL / IN PERSON

Ordre du jour /Agenda :

1. Rapport de l'année scolaire en cours / *Report on the current academic year.*
2. Approbation du Budget prévisionnel 2025 / *Approval of the 2025 provisional Budget.*
3. Questions diverses / *Any other business*

Afin de permettre le bon déroulement des activités de notre Association, nous vous souhaitons nombreux à cette **Assemblée Générale Ordinaire. Il est indispensable qu'un tiers des familles LFIA approuve la prévision budgétaire 2025/ In order to ensure the smooth running of our Association's activities, we hope to have you attend this Ordinary General Assembly in your numbers. It is important that a third of LFIA families approve the 2025 provisional budget.**

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée ne pourra pas se tenir et devra être convoquée à nouveau ultérieurement/ If the quorum is not reached, the meeting cannot be held and must be reconvened at a later date.

En cas d'empêchement et par égard pour ceux qui seront présents, nous vous demandons de bien vouloir penser à confier votre pouvoir (cf. ci-après) à une personne qui pourra vous représenter. **Un membre actif ne peut être porteur de plus de trois procurations.**

Out of consideration for those who will be present, in case you are unable to attend, we kindly suggest entrusting your proxy (see below) to someone who can represent you. An active member cannot hold more than three proxies.

Cordialement/ *Regards,*

Jean Louis FEGHALI
Président du Conseil Exécutif
Chairman of the Board of Directors



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024
HEURE : 18H00
LIEU : LOCAUX DU LYCEE FRANÇAIS D'ACCRA

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),..... (Nom, Prénom),
 donne, par la présente, pouvoir aux fins de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire de l'APE du
 Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra - à :

M./Mme.....(Nom, Prénom), membre de l'Association.

Fait à Accra, le Signature :

Chaque famille membre de l'Association ne peut donner qu'un pouvoir.
 Chaque famille membre de l'Association ne peut représenter que trois (3) familles au maximum.
 Pour être valide, ce bon pour pouvoir doit être signé par le mandant et présenté par le mandataire au
 secrétaire du Conseil exécutif au début de l'Assemblée Générale Ordinaire.



ORDINARY GENERAL ASSEMBLY- MONDAY 09 DECEMBER, 2024.
TIME: 6:00 PM
VENUE: PREMISES OF LYCEE FRANCAIS D'ACCRA

PROXY

I the undersigned,(Surname, First Name)

Hereby empower Mr./Mrs.....,
 (member of the Association) to represent me at the Ordinary General Assembly of the Association of parents
 of Students of Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra

Accra, on the Signature:

Each family member of the Association can only give one proxy.
 Each family member of the Association can only represent a maximum of three (3) families.
 To be deemed valid, this proxy must be signed by the giver of the mandate and presented by the agent to the
 secretary of the board at the beginning of the Ordinary General Assembly.